



Votants : 81
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 31 mars 2017
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 11 avril 2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 10 avril 2017

DIRECTION GENERALE – PROGRAMME D'APPUI COMMUNAUTAIRE AU TERRITOIRE (PACT) 2016-2018 - SUBVENTION D'INVESTISSEMENT GERMOND-ROUVRE

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Anne BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Jacques BILLY, Yamina BOUDAHMANI, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Sophie BROSSARD, Alain CHAUFFIER, Charles-Antoine CHAVIER, Jean-Luc CLISSON, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Jean-Martial FREDON, Marie-Chantal GARENNE, Isabelle GODEAU, Robert GOUSSEAU, Véronique HENIN-FERRER, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Agnès JARRY, Monique JOHNSON, Bruno JUGE, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Simon LAPLACE, Alain LECOINTE, Jacqueline LEFEBVRE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, Joël MISBERT, Marcel MOINARD, Serge MORIN, Jacques MORISSET, René PACAULT, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Alain PIVETEAU, Adrien PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Yvonne VACKER

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Marie-Christelle BOUCHERY à Jean-Luc CLISSON, Carole BRUNETEAU à Alain BAUDIN, Christelle CHASSAGNE à Jeanine BARBOTIN, Pascal DUFORESTEL à Stéphane PIERRON, Gérard GIBAULT à Sylvie DEBOEUF, Alain GRIPPON à Marc THEBAULT, Dominique JEUFFRAULT à Dominique SIX, Guillaume JUIN à Simon LAPLACE, Rose-Marie NIETO à Romain DUPEYROU, Sebastien PARTHENAY à Eric PERSAIS, Elodie TRUONG à Josiane METAYER, Michel VEDIE à Adrien PROUST

Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOUIN par Anne-Marie PROUST

Titulaires absents :

Thierry BEAUFILS, Michel SIMON, Céline VALEZE

Titulaires absents excusés :

Marie-Christelle BOUCHERY, Carole BRUNETEAU, Jean-Romée CHARBONNEAU, Christelle CHASSAGNE, Pascal DUFORESTEL, Gérard GIBAULT, Alain GRIPPON, Anne-Lydie HOLTZ, Dominique JEUFFRAULT, Guillaume JUIN, Rabah LAICHOURE, Rose-Marie NIETO, Sebastien PARTHENAY, Nathalie SEGUIN, Elodie TRUONG, Michel VEDIE

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Romain DUPEYROU

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20170411-c02-04-2017-DE
Date de télétransmission : 24/04/2017
Date de réception préfecture : 24/04/2017

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 10 AVRIL 2017

DIRECTION GENERALE – PROGRAMME D'APPUI COMMUNAUTAIRE AU TERRITOIRE (PACT) 2016-2018 - SUBVENTION D'INVESTISSEMENT GERMOND-ROUVRE

Monsieur **Jérôme BALOGE**, Président, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Vu l'article L.5216-5 alinéa VI du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 26 septembre 2016 approuvant le pacte financier et fiscal de solidarité 2016-2021,

Vu la délibération du 17 octobre 2016 approuvant les modalités de gestion du Programme d'Appui Communautaire au Territoire (PACT) 2016-2018,

Vu la délibération du 12 janvier 2017 de la Commune de Germond-Rouvre adoptant le plan de financement pour la requalification et la restructuration de la Salle des fêtes en Salle culturelle,

La Commune de Germond-Rouvre a sollicité la Communauté d'Agglomération du Niortais pour un soutien à l'investissement de 51 397 € au titre du PACT pour son projet de Salle culturelle. Le coût total des travaux s'élève à 661 295 € HT qui font aussi l'objet d'autres demandes de financement (Europe/FEADER, Etat/DETR et FSIL). La CAN est sollicitée à titre complémentaire avec un autofinancement communal à hauteur de 132 259 €.

Ce projet consiste à restructurer la Salle des fêtes en Salle culturelle avec trois aspects prédominants dans le projet :

- Rénovation du bâtiment (système de chauffage moins énergivore, réfection du système électrique, peinture...)
- Aménagement technique pour répondre aux besoins de l'organisation de spectacle
- Mise aux normes en matière d'accessibilité.

Le projet répond, au sens de l'article 2 du règlement du PACT, aux enjeux :

- d'un territoire soucieux d'une offre culturelle et touristique diversifiée et de qualité (équipements, matériels assurant le développement de l'accès à la culture),
- d'un territoire en mutation : modernisation d'équipements ou de matériels communaux améliorant les conditions d'accueil des usagers du service public,
- d'efficacité énergétique et de mise aux normes des équipements : mise en accessibilité, travaux d'économie d'énergie.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Attribuer une subvention de 51 397 € au titre du PACT à la Commune de Germond-Rouvre,
- Autoriser le Président à signer la convention de financement prévue à l'article 5 du règlement du PACT.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 81
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Jérôme BALOGÉ

Président

21 JAN. 2017

18 JAN. 2017

République Française
MAIRIE DE GERMOND-ROUVRE
 79220

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JANVIER 2017**

Conseillers municipaux en fonction : 15

Conseillers municipaux présents : Isabelle AUBIAN, Estelle AUTRET, Alexandra CHABOT, Tony CHOLLET, Émilie CLOCHARD, Gérard EPOULET, Olivier FOUILLET, Rémy GADREAU, Alain GAUTHIER, Monique MATHIS, Claude MEUNIER, Stéphane PELLETIER, Céline THROMAS.

Absents : Ludivine CHAUVINEAU, Daniel SORAIN (pouvoir donné à Claude MEUNIER)

Date de la convocation : 03 janvier 2017

Secrétaire de séance : Emilie CLOCHARD

**PROJET REQUALIFICATION ET RESTRUCTURATION DE LA SALLE
 DES FÊTES DE GERMOND EN SALLE CULTURELLE
 DELIBERATION QUI ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION
 N°70/2016**

Délibération n°2/2017

Dans le cadre du projet de requalification et restructuration de la salle des fêtes de GERMOND-ROUVRE en salle culturelle le plan de financement du projet doit être précisé compte tenu des derniers devis reçus en mairie.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ~~De retenir la version A pour un montant de 300 174,80 € TTC.~~
~~De retenir le plan de financement pour l'opération suivant :~~

1 ^{ère} tranche conditionnelle : hall + bar + sanitaires	97 400 € HT
2 ^{ème} tranche conditionnelle : salle + chauffage double flux	
3 ^{ème} tranche conditionnelle : loge, scène et extension	Total tranches 2 et 3...321 800 € HT
4 ^{ème} tranche conditionnelle : surélévation toiture scène	155 800 € HT
Inclus tranche 4 Gradins rétractables	

DEPENSES HT	661 295 €
• Etude architectes	3 500.00 €
• OPC	4 400.00 €
• Diagnostic SOCOTEC	705.00 €
• Maitrise d'œuvre	53 350.00 €
• Travaux	575 000.00 €
• Option menuiseries + éclairage	11 600.00 €
• Diagnostic amiante avant travaux	625.00 €
• Bureau de contrôle	5 200.00 €
• Etude géotechnique	1 855.00 €
• Etude filière assainissement	560.00 €
• Coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé	4 500.00 €

RECETTES HT	661 295 €
• DETR	172 500.00 €
• FEADER	100 000.00 €
• FSI 2017	205 145.00 €

Accusé de réception en préfecture
 079-200041317-20170411-c02-04-2017-DE
 Date de télétransmission : 24/04/2017
 Date de réception préfecture : 24/04/2017

République Française
MAIRIE DE GERMOND-ROUVRE
79220

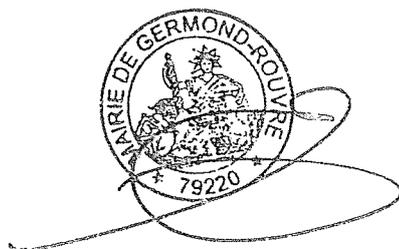
• CAN	51 391.00 €
• Auto financement	132 259.00 €

(Sur la base du HT auquel il faudra rajouter la TVA)

- De valider l'Avant-Projet Définitif tel que proposé par le cabinet Architectes Associés en date du 24 novembre 2016.
- De retenir l'entreprise SOCOTEC dans le cadre des missions de contrôle pour un montant de 5 200 € HT, et contrôle amiante avant travaux pour un montant de 625 €, de retenir l'entreprise CEBTP dans le cadre de la mission d'étude géotechnique pour un montant de 1 855 €, de retenir l'entreprise ACSOR dans le cadre de la mission SPS pour un montant de 4 500 € et de retenir l'entreprise CONCEPT INGENIERIE pour un montant de 560 €.
- De valider le plan de financement tel que proposé ci-dessus.
- D'autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention auprès des services de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux pour un montant de 172 500 €.
- De demander une subvention aux services du FEADER dans le cadre des fonds européens, d'un montant de 100 000 €.
- De demander une subvention auprès de la Communauté d'Agglomération du Niortais dans le cadre du programme du pacte financier 2016-2018, d'un montant de 51 391 €
- De demander une subvention auprès des services de l'Etat dans le cadre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local 2017 d'un montant de 205 145 €.
- De valider la tranche de travaux 1 pour un montant réajusté de 97 400 € HT et d'autoriser Monsieur le Maire à lancer l'appel d'offres pour les 4 tranches auprès des entreprises de travaux. Il est précisé que seule la tranche 1 est validée, chaque tranche étant conditionnelle, pour que les travaux de l'ensemble du projet puissent être réalisés, les tranches 2, 3 et 4 devront à leur tour être validées par délibération du Conseil Municipal.
- D'autoriser Monsieur le Maire à établir et signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre Mesdames et Messieurs les membres présents.

Pour copie conforme,
A Germond-Rouvre le 12/01/2017
Le Maire,
Gérard EPOULET



Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20170411-c02-04-2017-DE
Date de télétransmission : 24/04/2017
Date de réception préfecture : 24/04/2017

Date d'envoi Préfecture : 23/01/17

Date d'affichage : 23/01/17

PLAN DE FINANCEMENT

Maître d'ouvrage : Commune de Germond-Rouvre

Catégorie d'opération : Réhabilitation et restructuration complète d'un édifice communal

Nature de l'opération : Travaux d'aménagements techniques et scéniques au niveau de la salle culturelle de GERMOND-ROUVRE

Projet présenté : Réaménagement et requalification de la salle des fêtes de GERMOND-ROUVRE en salle culturelle

Coût de l'opération en H.T. : 661 295 €

Financement prévisionnel de l'opération

ORIGINE (préciser la nature)	MONTANT DE LA DEPENSE SUBVENTIONNABLE	POURCENTAGE	MONTANT DE LA SUBVENTION ESCOMPTEE	MONTANT DE LA SUBVENTION ACQUISE (joindre une copie de la décision)
DETR	661 295	26 %	172 500	172 500
Conseil Général				
Conseil Régional				
Communauté Européenne FEADER	661 295	15 %	100 000	
STDIL (réserve parlementaire)				
Autres subventions d'Etat :				
FSIL	661 295	31 %	205 145	
Autofinancement : - Emprunt : - Fonds propres	661 295	20 %	132 259	
Autres partenaires CAN	661 295	7 %	51 391	
TOTAL EN HT	661 295	100 %	661 295	

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20170411-c02-04-2017-DE
Date de télétransmission : 24/04/2017
Date de réception préfecture : 24/04/2017